

PLOGONNEC



PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°1

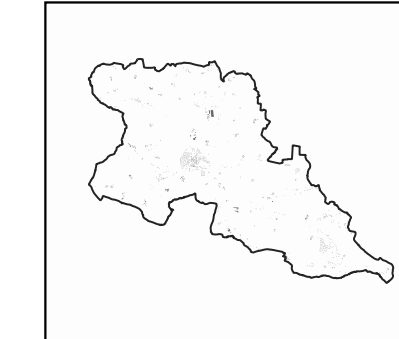


GUENGAT
Finistère

Règlement graphique

Plan 4 sur 4

Espaces et secteurs contribuant aux continuités
écologiques et à la trame verte et bleue - (i) de
l'article R.151-43 4° du Code de l'Urbanisme



Echelle : 1/10 000e

Approuvé le : 03 mars 2023

LE JUCH

PLOGONNEC

GOURLIZON

PLONEIS

QUIMPER

QUIMPER

 Réservoirs biologiques et corridors écologiques

 Cours d'eau non busé

 Cours d'eau busé



0 200 400 600 800
Mètres

Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de
plan de façon purement schématique (ils sont signalés par ).